

# Conseil Municipal du jeudi 05 juin 2014,

Le Conseil Municipal de Meroux s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 05 juin, en mairie.

Les travaux débutent à 20 h 05. Auparavant, à 19 h 30, les élus font la connaissance avec les employés communaux (3 techniciens, 2 secrétaires de mairie, 1 agent d'entretien).

Membres présents : Emmanuelle Bohl, Victor Cabete, Noémie Dubost, Stéphane Guyod, Christophe Henny, Gilles Houillon, Jean-Luc Magris, Thierry Mantion, Caroline PatTarozzi, Jacques Rouèche, Patrice Sainty et Jean-Marc Tochon

Membres excusées : Chantal Martin-Garcia (procuration à Gilles Houillon), Catherine GEROME (procuration à Jacques ROUECHE), Isabelle Ludwig (procuration à Stéphane GUYOD)

Secrétaire de séance : Jean-Marc Tochon

Le compte-rendu de la séance du 29 avril appelle une remarque de Catherine GEROME qui précise qu'elle a refusé de signer le budget du CCAS et qu'au sujet du fleurissement de la commune, qu'elle jugeait tardif, sa position n'était pas un étonnement, mais une simple question.

Pas de public présent dans la salle au début du conseil.

Le Maire fait état des délibérations prises lors de la séance du 29 avril dernier.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes (tous les documents utiles sont présentés au vidéo projecteur) :

1. Délibérations :

1. Création d'un contrat à durée déterminée (CDD)

Le contrat CAU-CAE de Monsieur Eddy Taisoumov est arrivé à échéance le 20 mai dernier. Il est renouvelé en CDD à partir du 10 juin, pour une durée de 6 mois (la dépense salaire + charges, d'environ 10 000 euros, a été prévue au budget).

Vote favorable à l'unanimité.

1. Rectification de délibérations

- La délibération pour la délégation au Maire de prendre toutes décisions en ce qui concerne les marchés publics, n'est pas conforme à l'article L2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales et doit être reformulée ainsi : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Vote favorable à l'unanimité.

- Représentants de la commune au syndicat de l'aéroparc de Fontaine: ce syndicat ne prévoyant pas de délégué suppléant, le nom de Chantal MARTIN-GARCIA est retiré de la délibération.

Vote favorable à l'unanimité.

### 3. Rectification de la délibération sur la CCID

Pour que le Directeur des impôts ait le choix, il fallait proposer 2 représentants titulaires extérieurs à la commune et 2 suppléants (nous n'avions proposé qu'un seul titulaire et un seul suppléant dans la délibération initiale).

Sont proposés en titulaires :

- Monsieur Marcel BARRET (Moval)
- Madame Arlette BROCARD (Héricourt)
- Monsieur Alain HUMBERT (Meroux)
- Monsieur Patrick BESANCON (Meroux)

Sont proposés en suppléants :

- Madame Patricia BESANCON (Moval)
- Monsieur Michel COLLAS (Sévenans)
- Madame Claudine JACQUES (Meroux)
- Monsieur Marcel PERRIN (Meroux)

Vote favorable à l'unanimité.

### 4. Désignation de 2 membres à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Sont proposés : Stéphane GUYOD en qualité de titulaire et Thierry MANTION en qualité de suppléant.

Vote favorable à l'unanimité.

### 5. Modification du règlement du fort

Gilles HOUILLON, qui a la charge du fort, propose des modifications visant à simplifier le règlement et la lisibilité par les locataires. Il faut retenir essentiellement que :

- De 8 tarifs existants, Gilles propose de passer à 4 tarifs (sans augmentation). Il est précisé aussi les périodes de remise et de restitution des clés.
- L'analyse des factures d'électricité, sur une longue période, conduit à fixer le tarif actuel d'électricité pour les locataires à 0,23 euros du kW/h (0,20 euros actuellement).
- Quelques ajustements sont proposés au niveau des arrhes et des cautions (la caution passe de 400 à 500 euros).
- La vaisselle cassée sera uniquement facturée (pas de remplacement possible).
- La durée de pré réservation est limitée à 15 jours.
- Le règlement doit s'effectuer à la restitution des clés et au vu de l'état des lieux de sortie.
- Les droits d'auteurs sont à régler directement à la SACEM par l'utilisateur du fort.

Ces modifications sont applicables à compter du retour de la délibération.

Vote favorable à l'unanimité moins une abstention (Catherine GEROME).

#### 6. Nomination des comités et des commissions communales

Différence entre commissions et comités : les commissions sont réservées aux élus, les comités sont ouverts au public. Dans un prochain bulletin, les comités seront proposés au public avec les méthodes de travail propres à chaque comité.

La seule commission ouverte est celle des finances (Responsable : Stéphane GUYOD).

Les comités proposés sont :

- Travaux, urbanisme et sécurité (Responsable : Christophe HENNY)
- Communication et information (Responsable : Thierry MANTION)
- Forêt (Responsable : Caroline PATTAROZZI)
- Solidarité intergénérationnelle (Responsable : Noémie DUBOST)
- Vie scolaire et jeunesse (Responsable : Thierry MANTION)
- Cadre de vie et environnement (Responsable : Chantal MARTIN-GARCIA)
- Vie associative (Responsable : Chantal MARTIN-GARCIA)

Vote favorable à l'unanimité.

#### 7. Demande de subvention pour le mur de la mairie

Christophe HENNY présente le projet de mise en sécurité de la rue de la mairie. L'objectif est de démonter une partie du mur devant et sur le coté de la mairie et de reconstruire la partie restante avec repose des couvertines existantes (après sablage) et des grilles (après sablage). La partie reconstruite représente une distance de 6 m de part et d'autre de l'accès à la mairie. Le montant serait de 16 000 euros TTC. Après obtention des subventions espérées, le coût pour la commune serait de 2 800 euros, plus la TVA.

Vote favorable à l'unanimité pour la demande de subvention.

#### 8. Modification d'affectation de dépenses et de recettes au budget communal (écritures d'ordre à la demande de la trésorerie).

Vote favorable à l'unanimité.

Avant de lever la séance Monsieur le Maire indique que les prochaines réunions du Conseil Municipal se tiendront le 20 juin à 18 h 30 et le 03 juillet à 20 h 00 (cette réunion sera précédée, à 18 h 00 par la visite du village par les élus).

L'ordre du jour étant épuisé, et malgré la volonté du Maire de limiter les réunions sur une durée maximale de 2 h 30, la séance est levée à 23 h 15.

Le secrétaire de séance

Jean-Marc Tochon